



FCPI OPPORTUNITÉS PME

OBJECTIF
2016



« Un pessimiste voit la difficulté
dans chaque opportunité,
un optimiste voit l'opportunité
dans chaque difficulté. »

Sir Winston Churchill

www.sigmagestion.com

«OPPORTUNITÉS PME» : le concept

Avec la crise économique et financière qui secoue les marchés mondiaux depuis 3 ans, la valorisation de nombreuses sociétés reste, selon nous, à un niveau historiquement bas. Le marché offre à moyen terme un potentiel significatif de hausse. Nous souhaitons concentrer notre sélection sur des PME innovantes de qualité fortement sous-évaluées par rapport à leurs actifs ou leurs cash-flows futurs.

L'approche **Opportunités PME** consiste à repérer et à investir dans des PME innovantes cotées sur Eurolist, Alternext ou sur le marché libre présentant des valorisations « décotées » qui offrent des perspectives de croissance et de plus-value sur 5 ans, en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage de 5 ans et 6 mois.

Les critères de sélection de « OPPORTUNITÉS PME »

Les PME seront rigoureusement sélectionnées en **4 étapes** :

1 Identifier des PME cotées sous-évaluées

En faisant appel à toutes les sources d'information du marché, notamment celles des principaux bureaux d'analyse : Arkéon, Euroland, Gilbert Dupond, H et Associés. Cette sélection initiale sera pratiquée sur les critères traditionnels de valorisation des PME cotées, tels que les ratios Cours/bénéfices (PER), Valeur d'entreprise/chiffre d'affaires, Valeur d'entreprise/résultat opérationnel ou cours/actif net.

2 Un critère de sélection objectif et quantifiable : un niveau important de trésorerie.

Selon les opportunités de marché, les PME dont la **trésorerie représente plus de 20% de leur capitalisation boursière** pourront être sélectionnées. Disposant d'une situation financière saine et capable d'autofinancer leur développement dans les prochaines années, ces PME devraient être les premières à profiter des opportunités offertes par les marchés.

3 Analyse approfondie des fondamentaux des PME présélectionnées,

notamment sur les critères de management de l'entreprise, de sa solidité financière et de son projet de développement pour les 5 prochaines années. Parmi les autres critères de sélection, nous pourrions mettre en avant les PME bénéficiant d'un crédit d'impôt recherche ou bénéficiant du statut de PME de Croissance-Gazelle (programme lancé le 11 mai 2006 par le gouvernement).

4 Sélection des PME et investissement

Sigma Gestion choisira parmi les PME qu'elle jugera les plus sous-évaluées et les moins risquées aux vues de leurs fondamentaux celles offrant le rapport potentiel de croissance/risque le plus élevé dans les 5 prochaines années.

Pour résumer, la stratégie du FCPI **OPPORTUNITÉS PME** vise à choisir les « Pépites » à priori les mieux armées pour profiter des opportunités du marché dans les cinq prochaines années.



Aujourd'hui, Sigma Gestion a conclu des conventions avec 4 sociétés de bourse dans le but :

- ◆ d'obtenir des analyses financières et stratégiques des sociétés cibles cotées en bourse
- ◆ d'exécuter les ordres de bourse

Ces sociétés de bourse ont été sélectionnées pour leurs compétences reconnues sur le marché, pour le suivi et l'analyse des sociétés de petites et moyennes capitalisations.

« **OPPORTUNITÉS PME** », un FCPI investi directement jusqu'à 80% dans des PME innovantes cotées.

La législation des FCPI permet d'investir la totalité des actifs en titres éligibles dans des sociétés cotées sur des marchés organisés ou libres et dans la limite de 20% sur des marchés réglementés.

Opportunités PME investit donc dans des PME cotées sur les marchés offrant une liquidité supérieure au marché non-coté. Cette liquidité est plus importante que sur les PME traditionnelles non cotées.

Avec cette stratégie, vous profitez pleinement du potentiel de croissance des marchés dans les 5 prochaines années, en contrepartie d'un risque en capital.

La trésorerie sera investie en parts ou actions d'OPCVM classifiés « monétaires euro ».

Notre option de gestion : l'écrêtage des plus-values

Fonctionnement : dès l'atteinte d'une plus-value de cession de 25%, nous plaçons cette plus-value en trésorerie (OPCVM monétaire).

En fonction du moment de la vie du fonds, l'option d'écrêtage des plus-values permet soit de sécuriser la plus-value réalisée en la plaçant en trésorerie, soit de réinvestir le nominal hors plus-value dans d'autres PME présentant selon nous un potentiel de revalorisation plus important.

Un double avantage fiscal lié au blocage des titres 5 ans et 6 mois

(sauf cas légaux : décès, invalidité et perte d'emploi).

1 À la souscription : Réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 25% de l'investissement.

Un célibataire qui investit 12.000 € obtient donc une réduction maximale de 3.000 €. Un couple qui investit 24.000 € obtient une réduction maximale de 6.000 €.

2 À la sortie : Exonération d'impôt sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux)

Ces avantages fiscaux sont acquis si le souscripteur conserve ses parts pendant une durée continue de 5 années. Sigma Gestion rappelle aux souscripteurs que leurs parts sont bloquées pendant toute la durée de vie du fonds (5 ans et 6 mois), les rachats sont exceptionnels et autorisés dans trois cas (décès, invalidité, perte d'emploi).

OPPORTUNITÉS PME, un FCPI bloqué pendant 5 ans et 6 mois au plus, soit jusqu'au 30 juin 2016

Avec une durée de 5 ans et 6 mois au lieu de 8 ans minimum sur la majorité des autres FIP et FCPI, le FCPI OPPORTUNITÉS PME vous offre les avantages suivants:

♦ Des commissions de gestions réduites (incluses dans les frais récurrents). Avec 2,97% par an sur 5 ans et 6 mois, vous économisez au moins 3 ans de commissions de gestion par rapport à un fonds d'une durée de 8 ans (voir total des frais de gestion en page 4).

♦ Un avantage fiscal plus attractif. Avec une réduction d'impôt de 25% pour un placement d'une durée de 5 ans et 6 mois.

♦ Une exonération sur les plus-values disponible dès la cinquième année, au lieu de 8 ans pour la majorité des autres FIP et FCPI commercialisés jusqu'en 2009.

Ainsi, vous intervenez sur les marchés cotés avec une « approche rebond » dans un cadre fiscal exceptionnel, en contrepartie d'un risque en capital et d'un blocage des avoirs.



Des gérants rémunérés à la performance : un système de Hurdle de 25% au terme

Par définition, un taux de Hurdle est un taux d'intérêt minimum à obtenir avant que ne s'enclenche un processus donné, en l'occurrence, l'intéressement des gérants.

Sigma Gestion applique ce système de hurdle en conditionnant la rémunération de ses gérants à une performance financière minimale de 25%.

En règle générale, les gérants de FIP et FCPI de la Place perçoivent un intéressement sur la plus-value réalisée par les fonds qui constitue la part variable de leur rémunération.

Chez SIGMA GESTION, cet intéressement se déclenche si le fonds réalise une plus-value de 25% minimum (hors

avantage fiscal et net de frais de gestion) au terme. En deçà de cette performance, les souscripteurs conservent 100% de la plus-value. Au delà de cette performance, et après un rattrapage des parts B sur les parts A, l'équipe de gestion sera finalement intéressée à hauteur de 20% de la surperformance.

Ce système permet un mode de gestion gagnant-gagnant, car l'intéressement de l'équipe de gestion est directement lié à la plus-value que le souscripteur peut percevoir.

Attention, il ne s'agit en aucun cas d'une garantie de performance, mais d'un objectif de gestion.

➔ SIGMA GESTION : UNE ÉQUIPE RÉPUTÉE ET EXPÉRIMENTÉE

Sigma Gestion est une filiale du Groupe Gérard Auffray, spécialiste de la collecte de l'épargne et de la pierre-papier depuis plus de 20 ans, et du Groupe Sigma, créée en 1993 par Philippe Cholet, spécialiste de l'investissement dans les PME.

Depuis 2004, Sigma Gestion met son expertise au service des investisseurs par le biais de Holdings d'Investissement, FIP et FCPI.

Les points forts de Sigma Gestion sont:

- ◆ Une équipe de gestion active sur le marché du capital-investissement depuis en moyenne 20 ans.
- ◆ Une réputation professionnelle établie.*
- ◆ Une indépendance totale du capital et de la gestion.
- ◆ Une clause de Hurdle disponible sur tous ses FIP et FCPI.

➔ LES CONDITIONS DU FCPI OPPORTUNITÉS PME

Société de Gestion : **SIGMA GESTION**

Dépositaire : **RBC DEXIA**

Valeur d'origine des parts A : **100€**

Souscription minimale : **20 parts A, soit 2 000€**

Quota de sociétés éligibles à la réduction IR : **60 à 80%**

Valorisation : **semestrielle**

Période de souscription : **jusqu'au 31 décembre 2010**

Zone d'investissement privilégiée : **France**

Durée de blocage des parts : **jusqu'au 1 janvier 2016 minimum (et au 30 juin 2016 maximum)**

Distributions : **pas de distributions pendant 5 ans et 6 mois.**

À partir de la cinquième année, la Société de Gestion pourra procéder à des distributions des revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du FCPI OPPORTUNITÉ PME.

* Sigma Gestion est Lauréat 2008 des Tremplins MultiRatings - Liffe Euronext dans la catégorie Capital Investissement.

SIGMA GESTION a obtenu quatre étoiles dans le classement annuel des professionnels de la gestion de patrimoine publié en 2010 par le magazine Gestion de Fortune.

Sigma Gestion est membre de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), dont Michel BIEGALA, le Président du Conseil de Surveillance de Sigma Gestion, est un des anciens présidents. Monsieur Emmanuel SIMONNEAU est également membre actif du Comité d'Action Régional de l'AFIC.

DENOMINATION	DATE DE CREATION	% DE L'ACTIF ÉLIGIBLE	DATE À LAQUELLE L'ACTIF DOIT COMPRENDRE AU MOINS 60% DE TITRES ÉLIGIBLES
FCPI Croissance Innova Plus	Fin 2006	63,52 % au 31/12/09	30/06/2009
FCPI Croissance Innova Plus 2	Fin 2007	18,20 % au 31/12/09	30/06/2010
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	Juin 2008	25,63 % au 31/03/10	30/04/2011
FCPI REBOND	Mi 2009	0,00 % au 31/12/09	30/04/2011

➔ STRUCTURATION DES FRAIS

L'AMF ATTIRE L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS SUR LE NIVEAU ÉLEVÉ DES FRAIS MAXIMUM AUQUEL EST EXPOSÉ CE FONDS.

TYPOLOGIE DES FRAIS	ASSIETTE	TAUX BARÈME (TTC MAXIMUM PAR AN)
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum. Ils comprennent les frais de gestion, la rémunération du dépositaire, la rémunération du délégataire administratif et comptable, les honoraires du Commissaire aux Comptes.	Montant des souscriptions	3.95 %
Frais de constitution du Fonds	Montant total des souscriptions	1.196% (la 1ère année seulement)
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations frais d'intermédiation comptés dedans	Frais réels	0,6 % TTC maximum par an de l'actif net du fond
Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement.	Actifs investis en OPCVM	0.30%
Ils se composent de : - commissions de gestion indirectes ; - commissions de souscription indirectes ; - commissions de rachat indirectes.		

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de cinq ans et six mois. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque »

de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

FCPI OPPORTUNITÉS PME est distribué par :

SIGMA GESTION
5, rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris,

➔ www.sigmagestion.com

Document non contractuel.

Préalablement à la souscription, le souscripteur doit obligatoirement prendre connaissance de la Notice d'information du FCPI OPPORTUNITÉS PME